



## United Nations GLOBAL COMPACT Communication sur le progrès 2020



NOUS SOUTENONS  
LE PACTE MONDIAL

Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des principes du **Pacte mondial des Nations Unies**.

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.

# SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| <b>I. Edito du Directeur</b> .....                                       | <b>3</b>  |
| <b>II. Telenco networks</b> .....  | <b>4</b>  |
| <b>III. Rappel : Le Global compact et ses 10 principes</b> .....         | <b>5</b>  |
| <b>IV. Principes relatifs aux droits de l'Homme</b> .....                | <b>6</b>  |
| a. Notre politique .....   | 6         |
| b. Nos actes .....   | 6         |
| c. Nos résultats .....   | 7         |
| <b>V. Principes relatifs aux normes internationales de travail</b> ..... | <b>8</b>  |
| a. Notre politique .....   | 8         |
| b. Nos actes .....   | 8         |
| c. Nos résultats et objectifs .....                                      | 10        |
| <b>VI. Principes relatifs à la protection de l'environnement</b> .....   | <b>11</b> |
| a. Notre politique .....   | 11        |
| b. Nos actes .....   | 12        |
| c. Nos résultats et objectifs .....                                      | 13        |
| <b>VII. Principes relatifs à la lutte contre la corruption</b> .....     | <b>14</b> |
| a. Notre politique .....   | 14        |
| b. Nos actes .....   | 14        |
| c. Nos résultats et objectifs .....                                      | 15        |
| <b>VIII. Conclusion sur l'année 2020</b> .....                           | <b>16</b> |



# I. Edito du Directeur

Telenco networks a le plaisir d'annoncer sa participation pour la quatrième année consécutive au Global Compact des Nations Unies. Forte de nos précédentes années d'engagement, nous restons persuadés que notre réussite est en partie le fruit de notre stratégie d'entreprise basée sur un développement durable.

Par cet édito, je souhaite renouveler pour cette année de plus, au nom de toute la société Telenco networks, notre engagement envers le Global Compact des Nations Unies, mais surtout notre complète adhésion à ses principes. Désormais au niveau GC Active, nous confirmons le maintien de nos efforts en matière de développement durable, par le souhait constant d'appliquer par chacun de nos actes les 10 principes du Global Compact. Vous retrouverez dans ce rapport, notre engagement, nos volontés, nos actes mais surtout le reflet de notre contribution au cadre universel de l'Organisation des Nations Unies, et notre recherche constante à soutenir ses Objectifs de Développement Durables (ODD).



Denis Falliex



Denis Falliex  
Directeur général de Telenco networks

## II. Telenco networks



210

collaborateurs



79

millions d'euros  
de CA en 2019



8400

m<sup>2</sup>  
de production



7600

m<sup>2</sup>  
de plateforme logistique



Exporte vers plus de

50

pays



# III. Rappel : Le Global compact et ses 10 principes

Le **Global Compact**, qu'est-ce que c'est ?

Orchestrée par l'Organisation des Nations Unies, c'est une initiative volontaire.

C'est également 13000 entités de 170 pays, toutes impliquées dans une démarche de responsabilité sociétale. En France, c'est 1095 membres dont 1026 entreprises ; des entreprises et des organisations signataires engagées dans le respect et le « faire respecter » des 10 principes universellement reconnus.



## DROITS DE L'HOMME

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme ;
2. À veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.



## NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. À contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. À contribuer à l'abolition effective du travail des enfants ;
6. À contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.



## ENVIRONNEMENT

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. À prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
9. À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.



## LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.



## IV. Principes relatifs aux droits de l'Homme

### DROITS DE L'HOMME

- Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme ;
- À veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme

#### a. Notre politique

Dans l'optique de préserver l'intérêt de ses équipes, Telenco networks respecte les principes édictés par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) mais bien évidemment ceux du droit français.

Toujours dans cette démarche, et dans la mesure de ses capacités d'influence Telenco networks incite également ses fournisseurs à respecter ces règles internationales et à se rapprocher toujours plus des valeurs du Global Compact.

#### b. Nos actes

Telenco networks veille à ce que dans chacune des relations contractuelles de ses salariés, le droit français soit scrupuleusement respecté. Travailler en sécurité reste une de nos priorités. Il va sans dire que le code du commerce est respecté pour nos relations avec nos fournisseurs, de biens comme de prestations.

Sans aucune obligation légale, nous avons fait le choix, plus qu'évident d'appliquer certaines réglementations (Ex : Dodd Frank Act), toujours dans le but de préserver les Droits de l'Homme.

En 2020, Telenco reste fidèle à ses valeurs et à ses engagements en poursuivant ses actions auprès des associations et des œuvres qui lui sont chères. Cette année encore, Telenco renouvelle son soutien à l'association de Philippe Sella, les Enfants de l'Ovale et au Fonds de dotation du club de rugby de Grenoble le FCG dans ma ville, en réitérant des opérations telles que 1km = 1 euro ou encore la participation aux soirées caritatives de ces associations. Cette année, Telenco a également versé 5 000€ aux enfants de l'ovale pour accompagner le projet d'ouverture d'une nouvelle maison en Côte d'Ivoire.

Cette année, Telenco a également été à l'initiative de l'opération « Des crampons pour le Sénégal », dont l'objectif était de récolter du matériel sportif pour deux clubs de football Sénégalais : Palmarin et Gandiaye.

Acheminé à Dakar grâce à un container en partance pour notre agence sur place et via notre équipe locale, le matériel a été remis aux représentants de ces clubs qui rassemblent plus de 150 passionnés :

- 299 maillots
- 66 shorts
- 62 ballons
- 39 paires de crampons
- 40 paires de baskets
- 51 paires de chaussettes

## IV. Principes relatifs aux droits de l'Homme



Dans le sens de l'Article 23 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage. Depuis plusieurs années, Telenco soutient activement l'association des Plombiers du Numériques qui dispense dans ses écoles, des formations aux métiers de technicien déploiement fibre, rack et câblage en datacenter, le tout en rythme alterné.

L'entreprise a offert du matériel et accorde des tarifs préférentiels pour l'ouverture d'écoles à travers la France. Telenco a déjà contribué à l'équipement de 6 écoles en France. Prochainement c'est en Isère, tout près du siège du groupe qu'un nouvel établissement verra le jour. Au-delà de cette dotation en matériel, onze tutoriels vidéos à destination des stagiaires ont été réalisées par nos experts pour les aider à appréhender les gestes techniques de ces métiers.

### c. Nos résultats et objectifs



**13,6**

Taux de fréquence  
accidentologie 2019, par  
million d'heures travaillées  
(moyenne nationale : 23)

**0,46**

Taux de gravité 2019, par  
millier d'heures travaillées  
(moyenne nationale : 1,5)

**24 300€**

Ont été versés à  
l'association  
« Les enfants de l'Ovale »  
en 2019



**13 000€**

Ont été versés à  
l'association  
« FCG dans ma ville »  
en 2019

**40 000€**

De matériel ont été offert aux  
Plombiers du Numérique  
pour l'équipement des  
plateaux de formation des  
écoles de Toulouse et Nantes



# V. Principes relatifs aux normes internationales du travail

## NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

- Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
- Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
- Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
- Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

### a. Notre politique

Chez Telenco networks c'est la Convention Collective Syntec qui s'applique, elle permet à l'ensemble de nos salariés de bénéficier d'un régime plus favorable que le Code du Travail. Nous attendons de nos fournisseurs également le respect, à minima, du Droit International du Travail, ainsi que le droit local s'il est plus protecteur envers les salariés.

Nous prohibons le travail des enfants et celui ayant recours aux châtiments corporels, c'est pourquoi nous refusons toute association avec des fournisseurs pour lesquels nous avons ne serait-ce que l'ombre d'un doute sur ces sujets. Nous nous refusons toute discrimination.

### b. Nos actes

Dans le respect le plus stricte des lois françaises, le travail obligatoire et le travail des enfants sont proscrits. Nos filiales au Portugal ne dérogent pas à la règle.

Toute discrimination est clairement interdite (les articles de loi en la matière sont notamment affichés).

Un référent harcèlement et discrimination, désigné l'an dernier, a pu suivre une formation d'une semaine lui permettant de faire face aux situations difficiles liées aux harcèlements et à la discrimination qui pourraient se présenter, lui permettant également d'accompagner au mieux les salariés dans ces situations et surtout prévenir des risques. Le service des Ressources Humaines est lui toujours à l'écoute, présent 3 fois par semaine sur site. Il est également disponible sur demande.



## V. Principes relatifs aux normes internationales du travail

### Création d'un CSE

Comme l'exige la loi française, nous avons créé un CSE. Il s'agit d'un Comité Social et Économique, une instance représentative du personnel qui succède aux anciennes instances représentatives. Il est chargé de la préservation des droits des salariés. Ce comité est composé aujourd'hui de 9 salariés, représentant tous les catégories socio-professionnelles de la société. Il dispose d'un accès aux données de l'entreprise afin de s'assurer de la bonne gestion par la Direction. Il s'assure également de la mise en place des mesures nécessaires de préservation de la santé des membres du personnel, comme lors de la crise sanitaire mondiale du Covid-19 avec la mise en application des gestes et mesures barrières. De plus, il accompagne les salariés qui le souhaitent dans la résolution de problématiques individuelles relationnelles, hiérarchiques ou non. Enfin, le CSE dispose d'un budget pour pouvoir organiser des événements ludiques ou mettre en place des services au profit des salariés.

### Formation sécurité & incendie

Cette année, une partie de nos salariés se sont vus dispenser une formation sécurité et incendie. Cette formation réalisée par un organisme spécialisé avait pour but d'apprendre à des personnes qui ne sont pas des pompiers, comment agir efficacement dès les premiers instants d'un départ de feu. Cette action ayant pour objectif, si ce n'est de l'éteindre, au moins de retarder et de contenir le feu avant l'intervention des pompiers, le tout sans prendre de risque.

### Refonte de [telenco-networks.com](https://www.telenco-networks.com)

Telenco networks s'attache autant à la formation qu'à l'information, c'est pourquoi côté digital, dans un souhait de transparence, le site internet Telenco networks a fait peau neuve. Bien plus qu'un « relooking », une refonte en profondeur a été réalisée afin d'améliorer l'accès à l'information pour les clients et les utilisateurs internes. Pour optimiser l'expérience utilisateur, une nouvelle architecture a été mise en place. Cela permettra aux internautes de mieux se retrouver et d'accéder plus facilement au détail de nos actions RSE et informations sociétales.

Retrouvez cette page sur :

[www.telenco-networks.com/fr/nos-engagements](https://www.telenco-networks.com/fr/nos-engagements)



# V. Principes relatifs aux normes internationales du travail

## c. Nos résultats et objectifs

1  
Comité Social Économique  
composé de

9

salariés

5

Délégués du personnel pour la catégorie  
Employé : 2 titulaires et 3 suppléants.

4

Délégués du personnel pour la catégorie  
Cadre, Technicien, Agent de maîtrise :  
2 titulaires et 2 suppléants.



75%

Des effectifs sont en CDI  
25% en CDD, intérim  
ou contrat aidé

0

Salarié mineur

0

Travailleur sans contrat  
de travail

Nous ne tenons pas de statistiques sur les origines, confessions ou autres critères de ce type au sujet de notre équipe. Pour nous, cela n'a pas à entrer en compte dans la sphère professionnelle et ne fait pas et ne fera jamais partie des critères de sélection ou d'évaluation de nos collaborateurs.

# VI. Principes relatifs à la protection de l'environnement

## ENVIRONNEMENT

- Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.
- Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

### a. Notre politique

**La charte** teléco

**Lors de la conception de ses produits, Telenco networks s'engage**

**« Penser cycle de vie »**

- Prendre en compte l'environnement dès l'expression et l'analyse du besoin
- Analyser les impacts dans leur globalité : de l'extraction des ressources à la fin de vie du produit, sans se concentrer uniquement sur la fabrication
- Considérer les différents aspects de l'environnement (épauement des ressources, pollutions, effet de serre, altération des écosystèmes...)

**« Choisir ses matériaux »**

- Ne pas recourir à des matériaux interdits par les réglementations européennes REACH et RoHS ou la loi américaine Dodd-Frank
- Favoriser l'usage de matériaux recyclés dans les produits et les emballages (taux d'acceptation de matière recyclée/recherche de fournisseurs de matières premières recyclées en R3 et R4)
- Opter pour les matériaux les moins énergivores en limitant la production de déchets (matériaux d'origine naturelle/matériaux produits avec des process faiblement énergétiques et à faible taux de rebuts/ajustement du raffinement au besoin : pas de blanchiment ou d'additifs inutilisés)

**« Produire responsable »**

- Privilégier les process les moins polluants et produisant le moins de déchets (technologies récentes, acceptations de taux de rebuts rebroyés...)
- Limiter le transport nécessaire à la fabrication en évitant les choix de technologies pouvant conditionner une provenance éloignée et aborder les impacts et coûts globaux du transport en réunion R3 et R4.

**« Anticiper la fin de vie »**

- Faciliter le désassemblage des produits en fin de vie et la séparation des matières, en privilégiant les assemblages démontables au moyen d'outils standards et en évitant les matériaux « sandwichs »
- Restreindre le nombre de composants et de matières différentes afin de réduire les étapes de valorisation
- Favoriser les matériaux recyclables dans les produits et les emballages : carton, métaux, bois, ou à défaut plastiques recyclables non-chargés (PET, PEHD, PS, ABS, PVC...)

Telenco www.telenco.com - Développons aujourd'hui les réseaux de demain

**La charte** teléco

**Au quotidien, le personnel et les dirigeants s'engagent**

**« Triier/ Recycler »**

- Recycler les cartons, emballages, papiers, bois, métaux et capsules à café pendant le travail, mais également sur les temps de pause
- Jeter les cartouches d'encre, piles et déchets électroniques selon la réglementation DEEE en vigueur
- Gérer le recyclage des produits dangereux utilisés lors de la conception des produits

**« Consommer avec modération »**

- Utiliser les faces verso des ratés d'impression en brouillon
- Développer l'archivage informatique
- Ne pas imprimer systématiquement les courriels

**« Maîtriser les énergies »**

- Éteindre les lumières dans les bureaux et les locaux communs en les quittant
- Éteindre systématiquement les postes informatiques, imprimantes...
- Couper le robinet après utilisation
- Trouver le bon équilibre chaud/froid l'été et l'hiver
- Aménager les locaux en utilisant dès que possible des technologies éco-responsables

**« Bouger autrement »**  
(Réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux transports)

- Adopter une éco-conduite
- Développer le covoiturage
- Privilégier les rendez-vous téléphoniques plutôt que les déplacements systématiques
- Favoriser les modes de transports doux

**La société s'engage**

**« Former et informer »**  
(pour mieux agir)

- Diffuser la Charte à l'ensemble du personnel
- Mettre à disposition et signaler des zones de tri

**« Communiquer »**

- Sensibiliser les salariés et les impliquer dans les initiatives environnementales de l'entreprise
- Communiquer à nos parties intéressées notre engagement en faveur du développement durable, notamment via le Global Compact des Nations Unies auquel Telenco networks est adhérent.

**« Acheter mieux »**

- Privilégier les achats éco-responsables et les fournitures à longue durée de vie ou rechargeables
- Favoriser le partenariat avec les acteurs locaux et/ou ISO 14001
- Approvisionner des composants RoHS compliant pour nos besoins de réparation électroniques

**« Assurer le suivi de la charte »**

- Réaliser un suivi annuel de la consommation énergétique et mettre en place des actions pour résoudre les problèmes soulevés.

Telenco www.telenco.com - Développons aujourd'hui les réseaux de demain

Retrouvez la charte sur : [www.telenco.com/engagement/environnement](http://www.telenco.com/engagement/environnement)



# VI. Principes relatifs à la protection de l'environnement

## b. Nos actes

Au vu des risques évidents, le transport de matière dangereuse est encadré par une réglementation internationale très stricte. Chaque mode de transport ayant ses contraintes et risques spécifiques, il existe des règlements propres à chacun de ces modes. Ils fixent des règles unifiées de quantités, de colisage, d'étiquetage, de mesures techniques de sécurité, de déclaration administrative...

La réglementation Transport de Matière Dangereuse (TMD) étant complexe, une formation est nécessaire pour l'appréhender. Tous nos nouveaux commerciaux se sont vus formés cette année à ce sujet.

Chez Telenco networks :

- Les déclarations sont réalisées et signées par un organisme agréé.
- Les documents sont conservés 1 an chez cet organisme.
- La preuve de la remise des informations au transporteur est conservée par Telenco.
- Le code UN de chaque référence concernée est disponible dans notre ERP, de même que les FDS.
- Une expédition concernant de la matière dangereuse est faite selon la procédure et le mode opératoire dédié.

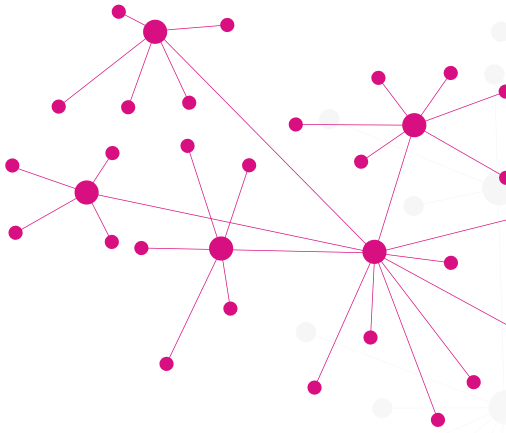
Et toujours dans un souci de protection de l'environnement, pour inciter un déplacement plus propre de nos salariés, nous poursuivons notre participation au Challenge Écomobilité de notre Région. Ce jour-là, est offert un petit déjeuner à tous les salariés venus en train, à pied, en vélo ou en covoiturage. Des notes d'informations sur les modes de transport respectueux de l'environnement et sur les indemnités liées sont diffusées. Nous disposons sur la commune de deux gares et remboursons la moitié des abonnements de transport collectif et/ou de location de vélo.



# VI. Principes relatifs à la protection de l'environnement



En vue d'un impact positif sur l'environnement, des ruches avaient été installées en juin 2019. Après une saison d'été difficile à cause de la sécheresse, chaleur et manque d'eau, nos colonies ne se sont pas développées pour remplir entièrement la ruche. Toutefois avec l'arrivée des beaux jours, les premières sorties de vol de propreté et butinage annoncent de belles prochaines récoltes. Enfin, chaque salarié a reçu un gobelet en bambou, afin de minimiser et in fine de supprimer l'utilisation de gobelets plastiques au cours de la pause-café.



### c. Nos résultats et objectifs

**1012 km**



Parcourus autrement qu'en voiture, par les salariés de Telenco le jour du challenge

**6**

Bornes de recharge  
4 pour vélo  
2 pour voiture

**2257€**

D'indemnisation transport versées en 2019

**88%**

Des déchets sont valorisés (En nombre d'enlèvement)



**20**

Personnes formées au transport de matières dangereuses

**17**



Personnes formées au risque d'incendie

# VII. Principes relatifs à la lutte contre la corruption

## LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

### a. Notre politique

### Code de conduite éthique



---



**1. Assurer la sécurité de nos collaborateurs**

- Garantir un milieu de travail sûr et de bonnes conditions de travail pour tous
- Suivre les règles et procédures indispensables à la sécurité de chacun (garder nos lieux de travail libres d'alcool et de drogues, porter en tout temps l'équipement de protection individuel exigé,...)

---



**2. Traiter les autres avec respect et dignité**

- Comprendre et apprécier l'importance de la diversité et de l'inclusion
- Favoriser un environnement de travail libre de comportements choquants, insultants, hostiles ou intimidants.

---



**3. Protéger l'environnement**

- Réduire nos émissions, préserver l'énergie et les autres ressources, réutiliser ou recycler les produits dérivés

---



**4. Mener les affaires avec intégrité et uniquement au profit de la société**

- S'abstenir de tout comportement qui nuirait à la réputation de l'entreprise
- Éviter toute situation où l'acceptation d'un cadeau serait inappropriée

---



**5. Mener nos activités de manière licite et équitable**

- Respecter les lois et règlements nationales et internationales
- Fournir seulement des informations honnêtes et exactes quant aux produits ou services
- Prohiber le travail d'enfant ou le travail forcé

---



**6. Garantir la sécurité des données et la protection de la vie privée**

- Préserver et protéger tous les renseignements personnels dont nous disposons
- Ne pas utiliser des informations confidentielles à l'extérieur de nos responsabilités ou pour un bénéfice personnel



www.telenco.com - Développons aujourd'hui les réseaux de demain

### b. Nos actes

Telenco networks dispose depuis cinq ans d'un code éthique signé par l'ensemble de ses salariés, de tous niveaux de responsabilité, étendu à l'ensemble du groupe Telenco. Un référent éthique a été désigné parmi les membres de la Direction et une note de service diffusée afin de définir la notion de cadeau « acceptable », une procédure d'acceptation de cadeau, de contrat ou de transaction en cas de doute, ainsi qu'une procédure d'alerte.



## VII. Principes relatifs à la lutte contre la corruption

Afin de traduire les mots en actes, une formation contre la corruption a été mise en place, sur la base d'un support de formation conçu par Transparency International. Cette formation concerne l'ensemble des personnels exposés à l'international ainsi que les décideurs : Direction, marketeurs, commerciaux et acheteurs. Une session de formation des personnels en place avait été réalisée à ce moment. Mais nous ne pouvons pas nous arrêter là. En effet, Telenco networks est une société en pleine expansion et nous recrutons de nouveaux collaborateurs chaque année. Cette année encore, des sessions de formation ont permis à chacun de ces nouveaux arrivants d'être au même niveau que nos équipes en place.

Retrouvez le support de formation sur :  
[www.fairedesaffairesanscorruption.com](http://www.fairedesaffairesanscorruption.com)



### c. Nos résultats et objectifs



Depuis 5 ans

**100%**

Des embauchés sont signataires du code éthique

**3**

Référents éthique au sein du groupe Telenco dont 1 Telenco networks

**2**

Sessions de formation contre la corruption



Tolérance

**0**

en cas d'évènement de corruption avérée, même pour des valeurs vénales minimales

## VIII. Conclusion sur l'année 2020



Après une année 2019 de stabilisation, l'année 2020 nous a enfin permis de visualiser et d'apprécier le fruit de nos efforts.

Une organisation saine et des actions menées avec sérieux par nos équipes, toujours dans le respect le plus strict des 10 principes du Global Compact ; c'est un niveau GC Active consolidé en permanence grâce à nos processus d'adaptation aux évolutions de notre entreprise et du contexte.

Cette année a été une année inédite, où nous avons dû faire face à un événement exceptionnel, une crise sanitaire mondiale, dans des conditions de travail soutenues, liées à une activité en hausse, où chacun des salariés a pu continuer à exercer son travail et à se sentir en sécurité au sein de Telenco networks.



**Telenco**  
networks

Rue Séraphin Martin  
ZA Valmorge  
38430 Moirans

Tel : +33 (0) 476 350 015

[www.telenco-networks.com](http://www.telenco-networks.com)

